

# Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et réponses

Année LIV n° 628

MENSUEL

Janvier 2020

## Sous la présidence de Monsieur l'abbé Davide Pagliarani Supérieur général de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

En collaboration avec **DICI**, la lettre d'information de la Fraternité Saint-Pie X, la revue **Courrier de Rome** tiendra son XV<sup>e</sup> Congrès international de théologie, *le samedi 18 janvier 2020, de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h à Notre-Dame de Consolation, 23 rue Jean-Goujon, Paris VIII<sup>e</sup>*

### *SUR LE THÈME :*

« **Y a-t-il aujourd'hui un risque de schisme dans l'Église ?** »

### *PROGRAMME*

9 h. Le synode sur l'Amazonie, de *l'Instrumentum laboris* au document final - *Professeur Matteo D'Amico, docteur en philosophie.*

10 h. Quels liens entre le synode sur l'Amazonie et le « chemin synodal » en Allemagne ? - *Abbé Arnaud Sélégnny, directeur de la communication de la Fraternité Saint-Pie X.*

11 h. Pertinence et limites de plusieurs critiques au sujet du synode sur l'Amazonie - *Abbé Alain Lorans, rédacteur en chef de DICI.*

15 h. Critique de la collégialité par Mgr Lefebvre - *Abbé Benoît de Jorna, Supérieur du district de France de la Fraternité Saint-Pie X.*

16 h. De la collégialité à la synodalité : le vrai Concile à la lumière du post-Concile - *Abbé Jean-Michel Gleize, professeur d'ecclésiologie au séminaire d'Écône.*

17 h. Réponse de la Tradition à l'ecclésiologie conciliaire - *Abbé Davide Pagliarani, Supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X.*

### *ENTRÉE LIBRE*

#### Sommaire :

Mgr Athanasius Schneider relie les profanations idolâtres qui ont eu lieu récemment au Vatican aux « ambiguïtés doctrinales » de Vatican II, condamnées énergiquement entre autres par Mgr Carlo Maria Viganò.

Professeur Paolo Pasqualucci, p. 2

**Les numéros du Courrier de Rome sont accessibles et consultables en fichiers pdf sur le site du Courrier de Rome**

[www.courrierderome.org](http://www.courrierderome.org)

#### **COURRIER DE ROME**

Responsable, Emmanuel du Chalard de Taveau

Administration, Abonnement, Secrétariat : B.P. 10156 - 78001 Versailles Cedex - N° CPPAP : 0714 G 82978

**E mail :** [courrierderome@wanadoo.fr](mailto:courrierderome@wanadoo.fr) - **Site :** [www.courrierderome.org](http://www.courrierderome.org)

Les numéros du Courrier de Rome sont disponibles gratuitement en format pdf sur le site. Pour un numéro du Courrier de Rome imprimé en format A4 sur papier, commander sur le site ou écrire au secrétariat, prix 4 euros.

Pour acheter une publication du Courrier de Rome, commander par le site, ou par le mail du Courrier de Rome. Paiement à réception de la commande.

Pour un abonnement en version papier du Courrier de Rome les tarifs sont les suivants :

- France : abonnement 30 € - ecclésiastique, 15 € - Règlement à effectuer : soit par chèque bancaire ou à l'ordre du Courrier de Rome, payable en euros, en France ; soit par C.C.P. Courrier de Rome 1972-25 F Paris.
- Étranger : abonnement, 40 € - ecclésiastique : 20 € - Règlement : IBAN : FR81 2004 1000 0101 9722 5F02 082 BIC : PSST FR PPPAR

## Mgr Athanasius Schneider relie les profanations idolâtres qui ont eu lieu récemment au Vatican aux « ambiguïtés doctrinales » de Vatican II, condamnées énergiquement entre autres par Mgr Carlo Maria Viganò

Professeur Paolo Pasqualucci

*Sommaire : 1. Le « relativisme doctrinal » généralisé, fruit des « ambiguïtés doctrinales » et des doctrines « panthéistes et agnostiques » qui ont infiltré Vatican II. 2. L'anthropocentrisme de Gaudium et spes, déjà dénoncé par les critiques les plus autorisés du Concile. 3. Une liberté religieuse qui promeut l'indifférentisme et le relativisme, comprise même comme un droit naturel de la personne. 4. C'est un péché grave de « relativisme doctrinal » d'affirmer que l'Islam adore le même Dieu que nous. 4.1 Note. La juste interprétation de la Lettre de Saint Grégoire VII à l'Émir de Mauritanie.*

1. Le « relativisme doctrinal » généralisé, fruit des « ambiguïtés doctrinales » et des doctrines « panthéistes et agnostiques » qui ont infiltré Vatican II.

Quoi qu'il ait pu dire le Pape régnant à ce sujet, il n'y a aucun doute, a souligné Mgr Schneider, que l'adoration des idoles de bois qui a eu lieu récemment avec l'approbation et la participation partielle du Pape dans les Jardins du Vatican, à Saint Pierre, dans l'église Santa Maria in Traspontina, a constitué une « forme très claire de culte religieux ». En effet nous avons dû assister à « des saluts, des révérences et même des prières adressées à une statue de bois ». Et cette insignifiante statuette, représentant une femme enceinte nue, selon ce qu'a dû admettre Bergoglio lui-même, représente la *Pachamama*, symbole, nous rappelle Mgr Schneider, d'une « divinité féminine » présente « dans toute la culture des peuples indigènes d'Amérique du Sud »<sup>1</sup>.

Et j'ajouterais : présente sous différents noms, indiquant tous une même réalité, celle des cultes de la végétation et de la nature, sous le signe de la fertilité, représentée justement par une déesse personnifiant les forces de la nature, tremblements de terre et ouragans compris, à laquelle étaient faites des offrandes et des sacrifices en tous genres, y compris humains, pour obtenir ses faveurs et aussi pour l'apaiser. Le fait que dans l'ancien Pérou inca, zone dont provient le culte original de la *Pachamama*, c'est-à-dire de la nature-déesse-mère désignée par ce nom, étaient pratiqués des sacrifices humains, en particulier des sacrifices d'enfants, de jeunes garçons et de jeunes filles, documentés de façon irréfutable par les découvertes archéologiques, cette désagréable réalité est bien évidemment passée sous silence par les néopaiens actuels et par les « théologiens indigénistes » ou « indi », protagonistes du Synode pour l'Amazonie.<sup>2</sup>

1. *Il vescovo Schneider afferma che l'adorazione idolatriva della Pachamama durante il Sinodo dell'Amazzonia affonda le sue radici nel Concilio Vaticano II (L'évêque Schneider affirme que l'adoration idolâtre de la Pachamama pendant le Synode de l'Amazonie plonge ses racines dans le Concile Vatican II)*, article de six pages publié le 10 novembre 2019 sur le blog *Chiesa e Postconcilio (Église et Postconcile)*, traduction italienne partielle d'une interview de Mgr Schneider parue dans *LifeSiteNews* quelques jours avant.

2. La dernière sinistre découverte a eu lieu l'été dernier. Pen-

Mais revenons à l'analyse de Mgr Schneider. Quel est le lien entre les représentations idolâtres sacrilèges autorisées par Bergoglio et le Concile pastoral Vatican II ?

Le lien est constitué par le « relativisme doctrinal » qui se répand depuis des décennies dans l'Église catholique, impliquant la disparition manifeste de la foi en une « vérité absolue », sur la foi et les mœurs, telle que la vérité divinement révélée par Notre-Seigneur Jésus-Christ et par les Apôtres instruits par Lui et guidés par le Saint-Esprit.

Ce « relativisme » a créé, soutient Mgr Schneider, un climat d'« ambiguïté » doctrinale. Et cette « ambiguïté » est justement « partiellement détectable dans certaines expressions du Concile Vatican II ».<sup>3</sup>

L'origine du « relativisme doctrinal » actuel se trouve donc dans certaines « ambiguïtés doctrinales » présentes dans le Concile. Ainsi s'expliquerait – faut-il ajouter – la disparition, dans la pastorale du Post-Concile, du dogme fondamental du Christianisme, selon lequel en dehors de l'Église fondée par le Christ il n'y a pas de salut (sauf dans des cas individuels de « baptême de désir », implicite ou explicite).

À partir du Concile s'est affirmée parmi les catholiques la conviction que toutes les religions *sauvent* leurs adeptes – et c'est en cela que consiste précisément le « relativisme doctrinal » : mettre de fait notre religion révélée (la seule vraie) sur le même plan que toutes les autres, si bien que le salut deviendrait quelque chose de *relatif* à la religion d'appartenance, quelle qu'elle soit, cessant d'être cette valeur *absolue* que seule la conversion au Christ, dans la foi et dans les œuvres, peut réaliser. De cette façon, toutes les religions sont comprises comme égales, quant à la possibilité du salut, et l'*unicité* du catholicisme aux fins du salut disparaît.

Cette *égalisation* impropre – et hérétique, puisqu'elle contredit le premier Commandement – est le fondement de la pratique de la collaboration et des rites en commun avec des hérétiques et des schismatiques, et avec les autres religions. Elle est aussi à la base de déclarations à

dant une campagne de fouilles archéologiques dans une petite ville touristique au nord de Lima, capitale du Pérou, ont été retrouvées par hasard « les momies de 227 enfants et adolescents âgés de 4 à 14 ans, presque certainement sacrifiés dans le cadre d'un rituel voué à honorer les dieux de la civilisation Chimu, invoqués pour tenter d'arrêter les effets néfastes du mauvais temps causés par le phénomène désormais connu sous le nom de *El Niño* » (Quotidien en ligne *Il Sussidiario.net*, 28 août 2019, article de 5 pages). Sur la signification certainement religieuse au sens païen du symbole et des cérémonies qui se sont déroulées dans les Jardins du Vatican, voir les déclarations de deux représentants indigènes activement présents au cours de celles-ci, rapportées par Diane Montagna sur *LifeSiteNews* le 8 novembre 2019.

3. *L'évêque Schneider affirme*, p. 1.

la signification apostatique, comme celle d'Abu Dhabi, aux Émirats Arabes Unis, faite il y a plusieurs mois par le Pape François et le Grand Imam Achmed Al-Tayeb, la plus haute autorité de l'Islam sunnite, déclaration dans laquelle, au nom de la fraternité universelle qu'il faut construire, au nom d'un nouvel « humanisme », on affirme (toujours contre le premier Commandement) que Dieu a voulu les différences de religion comme une chose positive, à maintenir et protéger dans la tolérance réciproque. Elle est donc à la base de l'adhésion du Pontife actuel au projet de l'*Abrahamic Family House*, toujours à Abu Dhabi : une mosquée, une église, une synagogue stylisées avec un grand parc-jardin commun, symbolisant l'unité des trois « religions abrahamiques » ; centre de méditation, de recueillement et d'étude consacré à la recherche « de ce qui nous unit », avec pour but la paix et l'unité du genre humain.

Avec la complicité de la Hiérarchie néo-moderniste accouchée de Vatican II, une conception déiste et syncrétiste de la religion (« néo-religion mondiale », comme l'a récemment définie Mgr Viganò) est en train maintenant de remplacer ouvertement la religion révélée par le Verbe incarné.

Il semble que l'on veuille réaliser l'utopie d'une religion universelle pensée par l'homme, apparemment raisonnable et humanitaire, semblable (j'observe) à celle prônée par le Vénérable Frère Gotthold Efraim Lessing (1729-1781), poète, dramaturge et essayiste, le théoricien de l'« éducation du genre humain » selon les préceptes de cet illuminisme dont il fut en Allemagne l'un des plus importants représentants.<sup>4</sup> Il semble que cela soit vraiment en train de se produire, comme l'a souligné avec sa clarté et sa précision habituelles Mgr Carlo Maria

4. Dans son œuvre théâtrale *Nathan le sage*, en 1779, Lessing réélabora *La parabole des trois anneaux*, raconté par Boccace dans la troisième nouvelle de la Première Journée du *Decameron*, en en faisant un manifeste du déisme et de la tolérance contre « la religieuse folie de posséder chacun le meilleur Dieu et de vouloir l'imposer à tous les autres » (Lessing, *Théâtre*, sous la dir. de Barbara Allason, nouvelle édition, UTET, Turin, 1964, p. 189). Saladin avait posé au riche juif Melchisedech, « homme habile et très sage », cette dangereuse question, avec l'idée cachée de s'emparer de ses biens ou de le faire juger, en fonction de la réponse : « je voudrais volontiers savoir de toi laquelle des trois Lois tu penses être la véritable : la judaïque, la sarrasine ou la chrétienne. » Pour se tirer d'affaire Melchisedech raconta la parabole des trois anneaux, et gagna ainsi l'estime et la confiance du sultan : un homme très riche, juste et puissant avait laissé en héritage un splendide anneau, qui devait être porté comme signe de suprématie par celui de ses trois fils qui le recevrait de lui dans son testament. Ainsi l'anneau passa d'héritier en héritier jusqu'à ce que l'on arrive à un descendant qui avait trois fils, lesquels voulaient tous les trois l'anneau, chacun se pensant meilleur que les deux autres. Mais le père, qui avait promis en secret l'anneau à chacun d'eux, fit faire deux copies de l'original, tellement parfaites qu'on ne pouvait pas les distinguer. À la fin, les trois fils se retrouvèrent tous avec un anneau qui semblait parfaitement identique aux deux autres. Restait donc ouverte cette question : « quel était le vrai héritier du père ? » (Giovanni Boccaccio, *Le Decameron*, Première Journée, Nouvelle III).

Viganò, rapportant justement aux erreurs de Vatican II les aberrations actuelles, déistes et idolâtres.

« Le projet de sir David Adjaye Obe prévoit que les trois lieux de culte soient unis les uns aux autres par des fondations uniques et placés au sein d'un jardin, évocateur d'un nouvel Éden, réédition en version gnostique et maçonnique du paradis de la Première Création [...]. L'édification de la Maison de la Famille Abrahamique apparaît comme une entreprise babélique, élaborée par les ennemis de Dieu, de l'Église catholique et de la seule vraie religion capable de sauver l'homme [...]. Le Pape Bergoglio procède ainsi à une mise en œuvre supplémentaire de l'apostasie d'Abu Dhabi, fruit du néo-modernisme panthéiste et agnostique qui tyrannise l'Église Romaine, et dont le germe se trouvait dans le document conciliaire *Nostra Ætate*. Nous sommes obligés de le reconnaître : les fruits empoisonnés du "printemps conciliaire" sont sous les yeux de tous ceux qui ne se laissent plus aveugler par le Mensonge dominant. Pie XI nous avait avertis et mis en garde. Mais les enseignements qui ont précédé Vatican II ont été jetés aux orties, comme intolérants et obsolètes. La comparaison entre le Magistère préconciliaire et les nouveaux enseignements de *Nostra Ætate* et *Dignitatis humanæ* – pour ne citer que ceux-là – manifeste une terrible discontinuité, dont il faut prendre acte et qu'il est urgent de corriger au plus vite. *Deo adiuvante* »<sup>5</sup>.

Jugement très lourd, qui reproche une « terrible discontinuité » non seulement aux documents cités, mais en substance à tout le Concile, invitant à une *emendatio* générale et urgente, devoir terrible, pour lequel l'aide de Dieu est plus que jamais indispensable. En effet, si nous regardons les conditions auxquelles est réduite aujourd'hui l'Église réformée sur la base des indications du Concile, il est impossible de ne pas reconnaître une « terrible discontinuité » dans la doctrine, dans la pastorale, même dans la façon de parler, de faire, dans le style : la *discontinuité* d'une institution qui, à vue humaine, semble mourante, affligée par une désertification des vocations, par la corruption des mœurs et par l'apostasie, qui se répandent parmi le clergé comme parmi les fidèles, tandis que par centaines, les églises et les séminaires désormais vides sont mis en vente, démolis ou vandalisés... « C'est à leurs fruits que vous les reconnaîtrez. Cueille-t-on du raisin sur des épines, ou des figues sur des chardons ? » (Mt 7, 16).

Mais voyons les exemples de « relativisme doctrinal » que Mgr Schneider donne des textes du Concile. Il y en a

5. C. M. VIGANÒ, *Così la Neo-Religione mondiale avrà il suo tempio. Con l'approvazione del papa (Ainsi la Néo-Religion mondiale aura son temple. Avec l'approbation du Pape)*, article paru sur le blog de Aldo Maria Valli, *Duc in altum*, le 19 novembre 2019 ; publié aussi par *Chiesa e Postconcilio* le 21 novembre 2019 ; p. 2. La référence à Pie XI concerne son encyclique *Mortalium animos* sur la vraie unité religieuse, de 1928, dans laquelle est condamné le faux œcuménisme, appelé à l'époque *panchristianisme*, lequel souhaite une sorte d'union non seulement de tous les chrétiens mais aussi de toutes les religions du monde, union poussant vers une nouvelle religion mondiale, sur une base soi-disant humanitaire.

trois, traités tantôt de façon exhaustive, tantôt de façon résumée :

1. L'affirmation selon laquelle nous adorons le même Dieu que celui des musulmans (*Lumen Gentium* 16).

2. La thèse selon laquelle l'homme est le centre et le sommet de tout ce qui existe sur la terre (une perspective anthropocentriste soutient en réalité le « relativisme doctrinal »). Mgr Schneider se réfère ici de toute évidence à *Gaudium et spes* 12.1 : « Croyants et incroyants sont généralement d'accord sur ce point : tout sur terre doit être ordonné à l'homme comme à son centre et à son sommet », et à l'art. 24.3 de cette même constitution : « l'homme [est la] seule créature sur terre que Dieu a voulue pour elle-même. »

3. Une notion de « liberté religieuse » qui en vient à affirmer l'existence d'un « droit naturel » à choisir sa religion, droit « placé dans la nature humaine par Dieu. Même s'il est vrai que personne ne doit être forcé, ce nouvel enseignement est poussé jusqu'à affirmer que *chacun est libre de choisir sa religion* ». <sup>6</sup>

Je traiterai le point 1. en dernier, et de façon plus détaillée.

## 2. L'anthropocentrisme de *Gaudium et spes*, déjà dénoncé par les critiques les plus autorisés du Concile.

Au sujet du point 2, il me semble juste de rappeler qu'il a fait l'objet d'une analyse détaillée par Romano Amerio dans le chap. XXX de *Iota Unum*, §§ 205-209. Le chapitre s'intitule : *L'autonomie des valeurs*. Amerio y démontre que cette autonomie teintée d'anthropocentrisme est incompatible avec le catholicisme, pour lequel le centre de tout est Dieu et non l'homme ; qu'elle est fautive dans sa référence à l'opinion des non croyants (elle est contrée par toutes les philosophies pessimistes, de Lucrèce à Schopenhauer, et par les philosophies mécanistes) ; que cette « centralité finale de l'homme » reflète en réalité « l'esprit de l'homme contemporain et n'a aucun fondement dans la religion, qui ordonne tout à Dieu et non à l'homme. L'homme n'est pas une fin en soi mais une fin secondaire et *ad aliud*, qui est soumise à la puissance de Dieu, fin universelle de la création » (§ 207). De plus, le Concile contredit ouvertement l'Écriture en affirmant que l'homme « *in terris sola creatura est quam Deus propter seipsam voluerit* », car l'Écriture nous révèle au contraire que « *universa semetipsum operatus est Dominus* » (Prov 16, 4), « le Seigneur a fait toutes choses pour lui-même ». J'ajouterai qu'affirmer de façon aussi radicale l'autonomie des valeurs humaines ouvre la route au « relativisme doctrinal » car, comme l'a souligné Amerio, « de l'autonomie de l'ordre créé, on parvient directement à l'idée de l'homme *qui serait digne d'amour en lui-même* » (§ 208). De cette « dignité » inhérente à l'homme par nature naît aussi le « droit » à la liberté religieuse. Mais fonder la dignité de la personne en elle-même ne s'accorde pas du tout avec la doctrine catholique, « qui enseigne que l'amour du prochain a pour motif l'amour de Dieu. Toutes les formules de l'acte de charité

employées par le peuple chrétien jusqu'à Vatican II rappellent qu'il faut aimer Dieu *pour Lui-même* et par-dessus tout, et aimer le prochain *pour l'amour de Dieu*. Ce motif d'aimer le prochain est au contraire passé sous silence dans les documents du Concile » <sup>7</sup>.

Mgr Brunero Gherardini a critiqué âprement, mais toujours avec la précision dans les notions qui le caractérise, l'anthropocentrisme de *Gaudium et spes*.

« En pêchant presque au hasard dans les documents conciliaires, il est facile de tomber sur des déclarations répétées d'anthropocentrisme effréné : manifestement la leçon rationaliste et moderniste a été apprise et rigoureusement appliquée, en dépit des enseignements des encycliques qui, comme *Pascendi* et *Humani generis* – et aussi *Mystici corporis* –, non seulement distinguent entre ordre naturel et ordre surnaturel, mais aussi refusent la concentration de la réalité dans les seules limites du naturel, condamnent le naturalisme et, tout en reconnaissant la très haute dignité de l'homme par rapport à toute autre créature, évitent d'en faire le centre absolu du tout. On ne peut pas en dire autant de Vatican II. Et encore moins de *Gaudium et spes*, son document le plus anthropocentriste. GS 12.1 déclare : « tout sur terre doit être ordonné à l'homme comme à son centre et à son sommet. » GS 24.3 renchérit : « l'homme [est la] seule créature sur terre que Dieu a voulue pour elle-même. » La phrase, que l'on fait remonter à Saint Thomas, est passée de bouche en bouche jusqu'à devenir un lieu commun. Mais ce n'est pas autre chose qu'un non-sens, et s'il y a un sens, c'est un blasphème : Dieu finalisé par l'homme. Que les créatures inférieures soient finalisées à la créature rationnelle et trouvent en elle la voix pour louer elles aussi le Créateur et Seigneur de l'univers, c'est plausible. Que Dieu devienne le caudataire de sa créature, même la plus noble, est absurde et blasphématoire. Quelle *continuité* relie tout cela à la doctrine de toujours et spécialement à celle des encycliques rappelées ci-dessus ? C'est de toute évidence soit un mystère, soit une fallacieuse utopie » <sup>8</sup>.

## 3. Une liberté religieuse qui promeut l'indifférentisme et le relativisme, comprise comme droit naturel de la personne.

Mgr Schneider s'arrête un peu plus longtemps sur le thème de la « liberté religieuse », mettant en évidence une contradiction patente dans la Déclaration conciliaire *Dignitatis humanæ* qui la promeut. D'un côté le texte

7. ROMANO AMERIO, *Iota Unum. Étude des variations de l'Église catholique au XX<sup>e</sup> siècle*, 1986, § 208. Soulignement dans le texte.

8. BRUNERO GHERARDINI, *Quod et tradidi vobis. La tradizione vita e giovinezza della Chiesa (Quod et tradidi vobis. La tradition, vie et jeunesse de l'Église)*, numéro spécial de la revue *Divinitas*, LIII, Nouvelle Série, N. 1-3, 2010, pp. 375-376. Sur la maladroite tentative de trouver chez Saint Thomas un point d'appui pour GS 24.4, l'illustre théologien spécifiait, en note : « À certains interprètes pressés et peu prudents de Saint Thomas d'Aquin, il faudrait conseiller la lecture de l'opuscule théologique N. 2 des "Collationes super Credo", Turin, 1954, p. 216-217 : une magnifique méditation sur Dieu, fin dernière de toute créature (op. cit., p. 375, note n. 6).

6. Op. cit., *ibid.*, c'est moi qui souligne.

affirme que « tous ont le devoir de chercher la vérité, et cette dernière est [coïncide avec] l'enseignement de l'Église catholique ». D'un autre côté, il affirme « que la liberté de religion est enracinée dans la nature humaine ». Il s'agit d'un enseignement « ambigu », explique le prélat, « et la conséquence qu'il a entraînée après le Concile est que presque tous les séminaires et les facultés théologiques catholiques, l'épiscopat et même le Saint-Siège ont promu le droit de chacun à choisir sa religion »<sup>9</sup>.

Le Concile, souligne Mgr Schneider, à l'art. 1.2 de DH, « professe sa foi dans le fait que Dieu lui-même a fait connaître à l'humanité de quelle façon elle doit le servir, afin qu'elle puisse être sauvée dans le Christ et obtenir le salut éternel ». En effet, précise l'article, « nous croyons que cette seule vraie religion subsiste dans l'Église catholique et apostolique, à laquelle le Seigneur Jésus a confié le devoir de répandre la vérité parmi tous les hommes ». Mais après, l'article 2 de DH, on déclare que « la personne humaine a le droit à la liberté religieuse. Cette liberté consiste dans le fait que tous les hommes doivent être exempts de toute coercition de la part d'individus, groupes sociaux ou pouvoirs humains, de sorte que personne ne puisse être contraint à agir de façon contraire à sa foi [...] ». Très juste. S'agit-il alors du droit à pratiquer librement son culte, « *consuetudo rite sui cultura* », droit que l'Église et les États catholiques, même dans le domaine de limitations liées à l'ordre public et à la morale, ont presque toujours reconnu ?<sup>10</sup> Non. Il s'agit de la reconnaissance d'un droit naturel à pratiquer la religion de son choix, quelle qu'elle soit, comme *pur choix individuel*, fondé sur la supposée *dignité de la personne*, conception qui apparaît semblable à la *liberté de conscience* laïque, libérale, démocratique, agnostique, défendue par les enfants du Siècle, construite sur le pré-supposé de l'inexistence d'une Vérité révélée en ce qui concerne la religion et les mœurs.

De fait, continue Mgr Schneider, « le Concile déclare en outre [toujours à l'art. 2 de DH] que le droit à la liberté religieuse trouve son fondement dans la dignité même de la personne humaine, telle qu'elle est exprimée par la parole révélée par Dieu et par la raison elle-même [...]. Donc le droit à la liberté religieuse a son fondement non dans la disposition subjective de la personne mais dans la nature même de celle-ci. Par conséquent, le droit à cette immunité continue d'exister même chez ceux qui ne remplissent pas leur devoir de chercher la vérité et d'y adhérer, et l'exercice de ce droit ne doit pas être empêché, toujours à condition que celui-ci ne soit pas un obstacle au maintien de l'ordre public »<sup>11</sup>.

Concluant son intervention, Mgr Schneider résume partiellement avec ses propres mots la notion exprimée par le texte conciliaire. Le résumé est toutefois fidèle. Le

texte conciliaire affirme : « Il [le Concile] déclare, en outre, que le droit à la liberté religieuse a son fondement réel dans la dignité même de la personne humaine telle que l'ont fait connaître la Parole de Dieu et la raison elle-même. Ce droit de la personne humaine à la liberté religieuse dans l'ordre juridique de la société doit être reconnu de telle manière qu'il constitue un droit civil » (DH 2.1). Les limites à la liberté religieuse, concernant uniquement l'ordre public, sont rappelées à l'article 7 de DH.

Le droit à la liberté religieuse n'est pas ici entendu comme un droit accordé par le pouvoir civil sur la base de critères qui en général guident le pouvoir civil dans ses rapports avec la religion, critères qui peuvent varier mais qui sont presque toujours de type politique, et qui, quoi qu'il en soit, ne présupposent en aucune façon une *obligation* de l'État à accorder la liberté religieuse. Au contraire, pour le Concile, l'État *doit* reconnaître ce droit en tant que droit inhérent à la personne *en tant que telle* : son fondement ne se trouve donc pas dans le droit positif mais dans la nature même de l'homme, telle que l'entend le Concile. Mgr Schneider a donc raison d'expliquer que, pour le Concile, le « droit à la liberté religieuse » trouve son fondement non dans la « disposition subjective de la personne », c'est-à-dire dans cette sphère de notre Moi toujours influencée par des passions, des habitudes, des préjugés et des situations de fait, et donc changeante et indéterminée, tantôt en accord, tantôt en lutte contre l'intelligence de ce même Moi, mais au contraire « dans la nature même » de la personne, c'est-à-dire de notre Moi profond. Mgr Schneider a parfaitement raison de nous dire que ce droit a donc pour le Concile (contrairement à toute la tradition de l'Église) un sens *ontologique*, qui résulte précisément de la référence conciliaire à la « dignité de la personne humaine telle que l'ont fait connaître la Parole de Dieu [dans les Évangiles] et la raison elle-même ». Une liberté ainsi fondée (comme le souligne justement Mgr Schneider) est fondée sur la *nature même de l'homme, de l'individu*, et doit être considérée sous l'angle d'un véritable *droit naturel*.

Que le Verbe incarné se soit préoccupé en premier lieu de fonder ou restaurer la « dignité de la personne humaine » est très douteux, et même à ne pas croire, étant donné qu'Il est venu en ce monde pour convertir les pécheurs, pour nous arracher à Satan, et nous montrer la voie du salut éternel de notre âme : « *pœnitementi et credite Evangelio* » (Mc 1, 15). Ceci implique que la seule *vraie dignité* à laquelle nous devons aspirer est celle du *chrétien*, c'est-à-dire du pécheur repentant et converti au Christ, le divin Maître désormais modèle de notre vie : pécheur qui renaît moralement dans le Christ, devenant, avec son aide indispensable, un *homme nouveau*.

Une considération supplémentaire : en quel sens le droit et le devoir se contredisent-ils ici ? En ce sens : si en chacun de nous est ontologiquement enraciné le *droit* à la liberté de religion, on ne peut pas prétendre que chacun de nous ait en même temps le *devoir* de chercher cette vérité qui le conduit au christianisme, étant donné que (il faut bien le dire) la seule « vérité » en religion est celle enseignée par l'Église catholique. Ce *devoir* et ce

9. L'évêque Schneider affirme, p. 2.

10. L'expression latine citée vient de l'Épître *Qui sincera* adressée en novembre 602 par le PAPE SAINT GRÉGOIRE LE GRAND à l'évêque de Naples, Pascasio, lui ordonnant de permettre aux juifs de la ville la célébration de leur culte, que l'évêque voulait au contraire interdire. Voir D/Sch 480.

11. L'évêque Schneider affirme, p. 2.

supposé *droit naturel* se contredisent l'un l'autre. La liberté implique un pouvoir de choix qui puisse se manifester sans contrainte de la part de tiers. La liberté de religion impliquera alors la liberté de choisir la religion que le sujet trouve la plus valable pour lui. Cette liberté ne peut donc pas admettre l'existence d'un *devoir* de trouver dans la religion chrétienne la seule religion valable en tant que seule vraie religion. Un *devoir*, en outre, qui serait à son tour fondé sur la nature humaine, qui serait ontologiquement inhérent à l'homme en tant que doué de raison. En résumé : si j'ai par nature *le droit* de croire en la religion qui me plaît le plus, je ne peux pas dans le même temps me voir imposer (toujours d'après ma nature) le *devoir* d'arriver à croire en une religion déterminée, qui en l'occurrence ne peut être que la religion chrétienne.

Mais cette contradiction s'explique, à mon avis, par le fait que le Concile, volontairement pastoral, dans lequel avait prévalu dès son commencement tumultueux et révolutionnaire, émaillé d'illégalité, une faction moderniste aguerrie, se contorsionnait dans l'effort de faire entrer des notions hétérodoxes dans des textes qui devaient, *ratione officii*, présenter toujours d'une façon ou d'une autre des contenus orthodoxes traditionnels.

À la fin de son intervention, Mgr Schneider réaffirme donc, contre la doctrine absurde de *Dignitatis humanae*, que « personne n'a le droit de choisir l'idolâtrie, personne n'a le droit d'offenser Dieu par l'idolâtrie ou par le blasphème »<sup>12</sup>. Mais le fait que l'on croie aujourd'hui « avoir par nature le droit donné par Dieu de pouvoir choisir des actes d'idolâtrie – comme ceux adressés, avec l'approbation et la participation papale, à la Pachamama – et que même le choix de la religion de la Pachamama soit enraciné dans la dignité humaine est la dernière conséquence de cette façon de s'exprimer du texte conciliaire » ; façon de s'exprimer intrinsèquement « ambiguë, qui aurait dû être formulée de façon différente », pour éviter, continue Mgr Schneider, que se produisent des choses comme la rencontre religieuse d'Assise voulue par le Pape Jean-Paul II en 1986, et d'autres rencontres semblables, « où même des religions idolâtres ont été invitées à prier à leur manière – c'est-à-dire de leur façon idolâtre – pour la paix »<sup>13</sup>.

Selon Mgr Schneider, donc, un fil direct relie les ambiguïtés conciliaires sur les religions non catholiques et la liberté de conscience à la participation aux cultes païens qui s'est développée pendant le « dialogue » interreligieux qui s'est ensuivie, jusqu'aux excès idolâtres d'aujourd'hui. Diagnostic que quiconque a des yeux pour voir et des oreilles pour entendre ne peut qu'approuver.

**4. C'est un grave péché de « relativisme doctrinal » d'affirmer que l'Islam adore le même Dieu que nous.**

Mgr Schneider nous rappelle en effet, comme exemple patent de ce « relativisme » :

« Dans la Constitution Dogmatique *Lumen Gentium* (16), les Pères du Concile déclarent : "Mais le dessein de

salut enveloppe également ceux qui reconnaissent le Créateur, en tout premier lieu les musulmans qui, professant avoir la foi d'Abraham, adorent avec nous le Dieu unique, miséricordieux, futur juge des hommes au dernier jour [*qui fidem Abrahamæ se tenere profitentes, nobiscum Deum adorant unicum, misericordem, homines die novissimo iudicaturum*]"<sup>14</sup>. »

Du résumé de son interview, il ne ressort pas que Mgr Schneider ait dit autre chose sur le rapport entre christianisme et Islam. À l'interprète, donc, de *devoir* expliquer pour quelle raison une telle déclaration démontre la présence d'un clair « relativisme doctrinal » et est hérétique ou proche de l'hérésie *quand elle place au même niveau*, comme elle le fait, la foi musulmane dans le Dieu unique et notre foi en la divine Monotriade.

Le texte conciliaire attribue aux musulmans l'adoration du *même Dieu que le nôtre* et les inclut *en tant que tels* dans le dessein du salut : affirmation contraire au dogme de la foi, puisque ne peut être inclus dans le plan du salut quiconque n'adore pas le vrai Dieu<sup>15</sup>. Et les musulmans n'adorent pas le vrai Dieu, car bien qu'ils lui attribuent la création du « monde » et de l'« homme » à partir du néant, et qu'ils lui reconnaissent les attributs traditionnels de la toute-puissance, de l'omniscience, et du fait qu'Il soit le juge du genre humain à la fin des temps, ils ne le conçoivent toutefois pas comme *Dieu le Père*, qui dans sa bonté a créé l'homme à son « image et ressemblance » (Gen. 1, 26 ; Dt. 32, 6, etc.) et a établi un pacte avec l'homme, en la personne d'Abraham. Ils ne croient pas non plus à la Sainte-Trinité, qu'ils abhorrent, répétant l'erreur des Juifs, et par conséquent nient la Grâce, la divinité de Notre-Seigneur, l'Incarnation, la Rédemption, la mort sur la croix (infligée selon eux à un sosie, comme dans l'hérésie docétiste), la Résurrection. Ils nient tous nos dogmes et refusent de lire l'Ancien et le Nouveau

14. Op. cit., *ibid*. Il faut garder à l'esprit que la Constitution dogmatique *Lumen Gentium* sur l'Église ne définit aucun dogme et ne condamne solennellement aucune erreur. Idem pour l'autre Constitution dogmatique du Concile, *Dei Verbum* sur la révélation divine. L'emploi de cet adjectif « dogmatique » est l'un des mystères du Concile, pendant lequel on verbalisa le fait que la Sainte Assise avait uniquement « une fin pastorale » (*Note explicative* ajoutée à *Lumen Gentium* le 16 novembre 1964). Indice de la confusion qui y a toujours régné, ou tentative absurde d'instaurer une notion pour ainsi dire *implicite ou subreptice* de la dogmaticité d'un Concile Œcuménique, une dogmaticité sans dogmes, à ne considérer que par la voie de l'apposition d'un adjectif, auquel ne correspond aucun contenu ?

15. Comme l'a souligné Heinz-Lothar Barth, professeur de philologie classique à l'Université de Bonn, la structure syntaxique de la phrase latine – *nobiscum Deum adorant unicum* – ne laisse aucun doute sur l'identité affirmée d'Allah avec notre Dieu : « l'expression "nobiscum" employée comme préposition en connexion avec l'attribut "unicum" et avec le concept "Deum" avec une majuscule, qui s'applique seulement au Dieu chrétien, ne permettent d'autre interprétation que celle d'avoir postulé ici une identité d'Allah avec le vrai Dieu » (H-L BARTH, *Christus und Mohammed. Interview zum neuen Buch von Dr H-L Barth, 'Kirchliche Umschau. Die ewige Stadt und der Katolische Erdkreis'*, Okt. 2018, pp. 2432 ; pp. 27-28).

12. Op. cit., p. 2.

13. Op. cit., *ibid*.

Testaments car ils les considèrent comme des textes falsifiés, étant donné que ceux-ci ne comportent bien évidemment aucune mention de Mahomet, qu'ils considèrent comme le « Sceau des Prophètes ». Textes falsifiés, et dans tous les cas *abrogés* par le Coran. Selon leurs exégèses, le Christ aurait annoncé Mahomet (par exemple en Jn 14, 6 ; 16, 7 ss., quand il promet l'envoi du Saint-Esprit, mais aussi dans d'autres passages évangéliques, dont les plus souvent cités, nous informe Bausani, sont : Mt 13, 31 ; Mt 33-34 ; Mc 12, 1-11 ; Lc 20, 9-18, Jn 1, 22). Mais les disciples auraient effacé (on ne sait pas pourquoi) toute référence au futur fondateur de l'Islam<sup>16</sup>.

Cette extraordinaire accusation des musulmans ne peut que laisser stupéfaits les fidèles catholiques. Comment ce fait serait-il arrivé ? Voici le passage du Coran le plus utilisé contre les chrétiens : « Quand Jésus, fils de Marie, dit : “Enfants d'Israël ! Je suis le messager de Dieu envoyé vers vous, confirmant ce qui est devant moi de la Torah et annonçant un messager qui viendra après moi dont le nom sera Ahmad”. Mais quand il vint vers eux avec des signes évidents, ils dirent : Ceci est de la sorcellerie évidente » (61 : 6).

Les commentateurs islamiques affirment que le texte coranique ferait allusion ici à la promesse du Paraclet (*parákletos*), faite par Jésus aux disciples. Puisque le grec *periklytos*, mot qui n'a qu'une ressemblance extérieure, signifie « le très excellent », et en arabe on pourrait traduire par *Achmad*, « le loué, le fameux, le glorieux », presque identique de sens à *Muhammad*, Mahomet, ces commentateurs ont soutenu que le Paraclet serait une falsification chrétienne de *periklytos* = *Achmad* = *Muhammad*/Mahomet. Thèse vraiment extraordinaire, qui n'est plus soutenue, affirmait Bausani il y a presque quarante ans, « par les musulmans les plus sérieux »<sup>17</sup>.

Thèse qui n'a toutefois pas disparu. Mais comment est-il possible de soutenir une thèse de ce genre ? Tout d'abord, il manque le mobile de cette supposée falsification : pourquoi les disciples auraient-ils dû altérer un discours dans lequel le Maître tant aimé prophétisait un événement futur, et assez proche, dont le protagoniste était clairement de nature surnaturelle ?

Et à qui devrait-on attribuer la falsification, à Saint

Jean l'Évangéliste en personne, ou aux chrétiens contemporains de Mahomet, quand (toujours d'après le Coran) ils auraient refusé de prendre en considération les « preuves » fournies par Mahomet lui-même ? Mais les papyrus en notre possession avec le texte du quatrième Évangile, à partir de l'an 200 environ, montrent toujours la diction *parákletos*<sup>18</sup>.

En outre, si l'original, par pure hypothèse, avait été *periklytos*, il faut dire que ce vocable signifie en grec « très excellent, très fameux », forme superlative de *kytos*, *excellent*, *fameux* (parallèle, nous explique Gemoll, du latin *inclitus*, passé ensuite dans l'italien sous la forme *inclito*). Or si dans l'Évangile de Saint Jean nous mettons « très excellent » à la place de *Paraclet*, c'est-à-dire du Consolateur surnaturel, Avocat de nous autres pécheurs auprès de Dieu le Père, et notre Guide spirituel, nous bouleversons complètement le sens des passages de Saint Jean en question. Le Seigneur promet aux disciples qu'après son départ, il enverra surnaturellement l'« Esprit de vérité », « guide vers la vérité tout entière » et notre défenseur auprès de Dieu, comme le Christ lui-même, qui s'attribue le caractère de « paraclet » aussi à lui-même, ce qui démontre déjà l'absurdité de la falsification supposée, étant donné que cela n'aurait eu aucun sens pour le Seigneur de se vanter d'être « le très excellent » ou « le loué » dans le discours qu'il était en train de faire à ses disciples. D'ailleurs, ce n'était pas son style.

« Le grec *parákletos* signifie “celui qui est appelé à l'aide” (*parakleto* : j'appelle auprès de moi), surtout en matière de jugement : avocat, défenseur ; au sens dérivé “consolateur” [...] et de fait l'ancienne version latine le traduit par “advocatus” [...]. Jésus, quand il promet et annonce le Saint-Esprit, l'appelle à plusieurs reprises P., tout en s'attribuant aussi ce titre à lui-même : “Moi, je prierai le Père et il vous donnera un autre P., qui sera pour toujours avec vous, l'Esprit de vérité” (Jn 14, 16). Le P. aura pour devoir de rappeler aux Apôtres ce que Jésus leur a enseigné (Jn 14, 26), de rendre témoignage au Christ (Jn 15, 26) et de convaincre le monde de péché (Jn 16, 8-14), après que Jésus sera parti (Jn 16, 7). Saint Jean appelle aussi Jésus P. (1 Jn 2, 1) traduit par la Vulgate par “advocatus”, à juste titre : Il est en effet notre avocat quand nous sommes dans le péché »<sup>19</sup>.

Les musulmans, en outre, nient le *libre arbitre*, défendu seulement par quelques exégètes minoritaires considérées comme hérétiques, et professent un *détermi-*

16. Voir d'ALESSANDRO BAUSANI le *Commentaire* du Coran, traduit par lui, op. cit., pp. 552-553, pour les passages rapportés. Il existe toute une controverse musulmane ayant pour but depuis toujours de « déconstruire » les Évangiles avec les interprétations les plus singulières, dans la vaine tentative de démontrer qu'ils *devaient* contenir l'annonce de Mahomet. La littérature produite au Moyen-Orient par la polémique islamo-chrétienne est immense. Pour une synthèse efficace, bien que partielle : ARMAND ABEL, *Masques et visages dans la polémique islamo-chrétienne*, in 'Cristianesimo e islamismo', table ronde sur ce sujet, 17 au 18 avril 1972, Rome, Accademia Nazionale dei Lincei, 1974, pp. 85-128.

17. Voir BAUSANI, *Commentaire du Coran*, traduit par lui, Sansoni, Firenze 1978, p. 552-553 etc. Les commentateurs musulmans essayent de trouver une annonce de Mahomet également dans l'Ancien Testament, par ex. dans Dt 18, 15-18 ; Dt 33, et dans divers autres passages (op. cit., p. 552).

18. Voir sur ce point : *La prophétie du « Paraclet » s'applique-t-elle à Muhammad ?*

[http://jesusmarie.free.fr/islam\\_issa\\_et\\_jesus\\_le\\_parclet\\_et\\_muhammad.html](http://jesusmarie.free.fr/islam_issa_et_jesus_le_parclet_et_muhammad.html), d'après le P. DANIEL FOUCHER et le PASTEUR WILLIAM CAMPBELL.

19. *Dizionario Biblico (Dictionnaire Biblique)* dirigé par FRANCESCO SPADAFORA, Professeur d'exégèse à l'Université Pontificale du Latran, Ed. Studium, Rome, 1963, entrée : *Paraclet*. Le passage de 1 Jn 2, 1 dit : « Mes petits enfants, je vous écris ces choses, afin que vous ne péchiez point. Et si quelqu'un a péché, nous avons un avocat auprès du Père, Jésus-Christ, le Juste » : « ... sed et si quis peccaverit, advocatus habemus apud Patrem [*parákleton échomen pròs tòn patéra*]. »

nisme absolu, qui ne laisse aucune place dans le monde à d'authentiques rapports de cause à effet, étant donné que toutes nos actions, bonnes ou mauvaises, ont déjà été « créées » par le décret insondable d'Allah (*Coran* 54 : 52-53). Le déterminisme musulman est en un certain sens l'autre face du *volontarisme* qui domine dans leur idée de Dieu, qui dans le *Coran* apparaît fermement marquée par le principe *stat pro ratione voluntas*.

À partir des notions fondamentales de la théologie musulmane, on comprend tout de suite que l'idée de Dieu que l'on retire du *Coran*, malgré quelques similitudes extérieures avec le Dieu de l'Ancien et du Nouveau Testament, est en réalité notablement différente. Et pas seulement parce qu'elle rejette comme blasphème le dogme de la très Sainte-Trinité, qui est d'ailleurs perçu de façon totalement déformée. Entre autres parce que l'être de Dieu est conçu, en relation à la création et à l'homme, de telle façon que la catégorie de la *rationalité* ne peut pas s'appliquer à lui. Si tout a sa cause uniquement et continûment dans la volonté insondable et toute-puissante de Dieu, sans aucun espace pour les *causæ secundæ*, la création se trouve soumise à un caprice divin indéterminé, parce qu'il pourrait toujours se retourner contre lui-même, et renverser sans raison vers son opposé l'ordre qu'il a lui-même constitué. Combien de versets coraniques ne se terminent-ils pas par une phrase de ce genre : « en vérité, ton Seigneur met en œuvre ce qu'il veut », c'est-à-dire qu'il fait ce qu'il veut, et donc aussi le contraire de ce qu'il vient de faire, s'il le veut ? Comme l'ont plusieurs fois relevé les interprètes occidentaux, les rapports d'Allah avec ses créatures semblent ceux d'un maître envers ses esclaves, même quand il est question de clémence et de pardon. Et en effet, s'il n'est pas conçu comme *Père*, comment peut-il être vraiment « clément » et « miséricordieux » ? Ce Dieu qui ne fait pas d'alliance avec l'homme est surtout « le Très-Haut », « le Maître », « le Dominateur » (49 : 23), dont l'homme est le serviteur (*abd*). « La notion chrétienne de la position paternelle de Dieu, partiellement partagée par le Judaïsme, est perçue par les musulmans comme un blasphème absurde, et ce refus semble s'être étendu à l'image du souverain vu comme père <sup>20</sup>. » Penser Dieu comme « Père » signifierait pour les mahométans compromettre son unicité absolue. Et, j'ajouterais, penser que l'homme puisse avoir été créé à « son image et ressemblance » signifierait manifester aussi de ce côté l'unicité abyssale et impénétrable d'Allah et diviniser l'homme.

L'incroyable reconnaissance de LG 16 est répétée dans la déclaration *Nostra Aetate* sur les religions non chrétiennes, de façon plus détaillée et, par certains aspects, plus grave.

« L'Église regarde aussi avec estime les musulmans, qui adorent le Dieu unique, vivant et subsistant, miséricordieux et tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, qui a parlé aux hommes [*qui unicum Deum adorant, viventem et subsistentem, misericordem et omnipotentem, Creatorem caeli et terræ, homines allocutum*]. Ils cher-

chent à se soumettre de toute leur âme aux décrets de Dieu, même s'ils sont cachés, comme s'est soumis à Dieu Abraham, auquel la foi Islamique se réfère volontiers [*sicut Deo se submitit Abraham ad quem fides Islamica libenter sese refert*]» (NÆ 3.1).

Ici on affirme carrément que le Dieu auquel croient les musulmans « a parlé aux hommes ». Pour les musulmans « les hommes » auxquels aurait parlé le Dieu en lequel ils croient se réduisent au seul Mahomet. Devons-nous penser que le Concile considère comme authentique la « révélation » transmise par Mahomet dans le *Coran* ? Telle est l'inévitable impression suscitée par une phrase de ce genre, qui implique de nouveau la violation du premier Commandement (« Tu n'auras pas d'autre Dieu que Moi »), car nous ne pouvons pas, en tant que catholiques, reconnaître comme légitimes les révélations différentes de la révélation chrétienne (et qui de plus contredisent pratiquement toutes les vérités fondamentales de notre foi).

De plus, le texte conciliaire semble représenter la façon de croire des musulmans comme eux-mêmes l'entendent, comme s'il l'approuvait. En effet, on emploie l'image de « soumission à Dieu », qui est précisément le sens du terme arabe « Islam » (*soumission totale*), dont l'adjectif substantivé est *muslim*, musulman = soumis (à Dieu), aussi appelé depuis toujours en Occident « mahométan », en tant que disciple de Mahomet. La phrase entière semble refléter *Coran* 4 : 125 : « Qui est meilleur en religion que celui qui se soumet entièrement à Allah, et il est un bienfaisant pur monothéiste [*hanif*] ? » Enfin, l'allusion à l'obéissance aux décrets d'Allah, « même s'ils sont cachés », a un parfum fortement islamique, car elle nous rappelle que dans le *Coran*, Allah est défini comme « le visible et le caché » (57 : 3), visible dans ses œuvres et caché dans ses décrets : comme si le Concile avait voulu faire comprendre que son « estime » ne reculait pas face au caractère *occulte*, inaccessible, impénétrable de l'« esprit » nocturne qui parlait dans le *Coran*.

L'éloge par Vatican II de la « foi » d'*Abraham* professée par les musulmans, comme si celle-ci constituait un caractère qui les rapprocherait de nous, *cache la vérité*, car chacun sait que l'Abraham des musulmans, pétri d'éléments légendaires et apocryphes, ne correspond pas du tout au véritable Abraham, qui est évidemment celui de la Bible : le *Coran* attribue à Abraham un soi-disant « monothéisme pur » ou antitrinitaire, antérieur au monothéisme juif et au monothéisme chrétien, que Mahomet, envoyé par Allah en tant que « prophète » arabe, descendant d'Abraham grâce à Ismaël, considéré comme le premier de la lignée des arabes, né d'Agar l'Égyptienne, esclave d'Abraham et sa concubine, aurait eu pour mission de *restaurer*, et de libérer des supposées falsifications des juifs et des chrétiens !

La foi musulmane en Abraham (*Ibrahim*) est présentée par le Concile comme cet élément commun entre chrétiens, musulmans et juifs, qui permettrait le *dialogue* dans le but d'une certaine *convergence* et même d'une *alliance* (voir document d'Abu Dhabi) entre les trois religions monothéistes, en tant que « abrahamiques », sur d'importants sujets éthiques et politiques. La foi en Abraham nous unirait. Mais en réalité, *il n'y eut jamais d'ar-*

20. BERNARD LEWIS, *The Political Language Of Islam*, trad. it. de Biancamaria Amoretti Scarcia, Laterza, Bari, 1991, p. 21.



gument plus faux que celui-là ! C'est justement la façon de comprendre la foi en Abraham qui constitue une barrière infranchissable entre eux et nous ! En effet, les « révélations » transmises par Mahomet construisent la figure d'Abraham comme prototype du musulman et donc de façon à exclure Ancien et Nouveau Testaments de la vraie Révélation. Le Coran dit en effet : « Ô gens du Livre [juifs et chrétiens], pourquoi disputez-vous au sujet d'Ibrahim [Abraham], alors que la Thora et l'Évangile ne sont descendus qu'après lui ? Ne comprendrez-vous donc jamais la vérité ? Abraham n'était ni juif ni chrétien : il était bien *hanif* et *muslim*, et il n'était pas polythéiste » (3 : 65, 67). Abraham n'était pas juif ? Dieu n'a-t-il pas, dans sa bonté, fait une alliance avec lui (Gen 15, 18), et ne lui a-t-il pas fait les Promesses bien connues de salut et de rédemption (Gen 12, 1-7) ? N'a-t-il pas été le fondateur de la foi des juifs, et considéré « père de la foi » également par les chrétiens (Hébr. 11, 8) ? Pas du tout. Il a été au contraire le fondateur de la foi des musulmans : de ceux qui, comme lui, Mahomet, auraient professé un culte « pur et sincère » (*hanif*) de parfaite et totale « soumission » (*Islam*) au Dieu unique (6 : 79). Et ce parce que le monothéisme « pur » (« monolâtrique », ont dit certains) que Mahomet attribue à Abraham, égal au sien, aurait été corrompu par les juifs et les chrétiens, qui divinisent Esdra et « Jésus fils de Marie », et occultent les annonces de la venue de Mahomet contenues dans les deux Testaments !!! Pour la faute d'avoir considéré Jésus comme fils de Dieu, les chrétiens seront jugés au Jugement dernier (4 : 157), et précisément par Jésus lui-même, homme doué par Allah de pouvoirs extraordinaires, non pas mort sur la croix mais élevé auprès d'Allah, d'où il réapparaîtra pour cette besogne « sur un minaret de la grande mosquée de Damas : il tuera l'Antéchrist, donnera la paix au monde, le convertira tout entier à l'Islamisme et enfin mourra »<sup>21</sup>.

Mais *Nostra Aetate* prend en sérieuse considération également la vénération que les musulmans professent envers Jésus et la Sainte Vierge : « Bien qu'ils ne reconnaissent pas Jésus comme Dieu, ils le vénèrent comme prophète ; ils honorent sa Mère virginale, Marie, et parfois même l'invoquent avec piété » (NAe 3, cit.).

Il est toutefois connu que la « christologie » du Coran

se fonde sur le Jésus déformé des Évangiles apocryphes et des sectes chrétiennes hérétiques et gnostiques de différentes sortes répandues en Arabie au temps de Mahomet. Sur tout cela, le Concile glisse élégamment. Cette « christologie » nous montre un Jésus (*Isà*) né d'une vierge, par intervention divine (de l'ange Gabriel), prophète particulièrement agréable à Allah ; mais c'est un simple mortel, auquel Allah a permis d'accomplir de nombreux miracles ; prophète, donc, qui a prêché le même monothéisme que celui attribué à Abraham (57 : 26-27), dont la formule affirme : « Point de divinité à part Allah, l'Unique, le Dominateur Suprême » (38 : 65). Par conséquent Jésus, pour les musulmans, a été un « serviteur de Dieu » (19 : 31), un *soumis à Allah* c'est-à-dire un *muslim*, un *musulman*, comme Abraham, si bien qu'il a annoncé, comme Abraham, la venue de Mahomet (51 : 6) ! Quand les musulmans vénèrent Jésus comme prophète, ils l'entendent donc comme *prophète de l'Islam*, rien moins qu'un *précurseur de Mahomet* sans aucun enseignement indépendant, c'est-à-dire qui ne soit dépassé par l'enseignement du Coran et quoi qu'il en soit documenté par les chrétiens dans des textes (les Évangiles) que les disciples de Mahomet considèrent falsifiés, et qu'ils refusent de lire.

Le Jésus « musulman » du Coran n'est donc pas le vrai Jésus, qui est uniquement celui des Évangiles. Au lieu de réaffirmer les différences et de prendre des distances, *Nostra Aetate* trouble les eaux en cherchant à nous présenter comme acceptable l'image du Jésus « simple prophète » prônée par l'Islam, comme si elle pouvait constituer un terrain commun de rencontre, passant bien évidemment sous silence la signification authentique, *totale-ment antichrétienne*, que cette image a pour les musulmans. C'est ainsi que *Nostra Aetate* a trompé les fidèles<sup>22</sup>. Mais, comme l'a dit Mgr Viganò, il ne faut plus « se laisser aveugler par le Mensonge dominant ». Il faut réagir et demander à ce que soit rétablie la vérité, dans tous ses aspects.

En ce qui concerne la *vénération musulmane envers la Sainte Vierge*, qu'ils « invoquent parfois avec piété », il faut préciser qu'il s'agit d'un « culte », pratiquement sans importance, de type superstitieux ; un « culte », quoi qu'il en soit, rendu à Marie en tant que mère d'un « prophète de l'Islam », et non en tant que Mère de Dieu ; un « culte » par conséquent offensant pour des oreilles catholiques.

21. CARLO ALFONSO NALLINO, *Islamismo*, entrée de l'*Enciclopedia Italiana*, vol. XIX, 1933, pp. 603-614, maintenant in ID., *Raccolta di scritti editi ed inediti (Recueil de textes édités et inédits)*, vol. II, *L'Islam. Dogmatica-Sufismo-Confraternite*, par Maria Nallino, Roma, Istituto per l'Oriente, 1940, pp. 1-44 ; p. 24. Il est presque superflu de relever qu'aucune source hébraïque, orthodoxe ou hétérodoxe, n'a jamais procédé à la « divinisation » d'Esdra, grande figure sacerdotale, l'un des protagonistes de la reconstruction d'Israël après le retour de l'exil à Babylone (voir le *Livre d'Esdra et Neemia*, dans l'Ancien Testament). Les versets coraniques qui condamnent cette supposée « divinisation » sont parmi ceux qui incitent à la violence contre les juifs et les chrétiens : « Les juifs disent Uzair [Esdra] est fils d'Allah, et les chrétiens disent le Messie est fils d'Allah ; telle est leur parole provenant de leur bouche. Ils imitent le dire des mécréants avant eux. Comment s'écartent-ils (de la vérité) ? » (9 : 30).

22. Sur la figure du Christ du Coran, voir : ROGER ARNALDEZ, *Jésus fils de Marie, Prophète de l'Islam*, Paris, 1980, pp. 11-22 ; 129-141 et passim. Un texte fondamental. Le Concile crée aussi la fausse impression que Jésus est encore un « prophète » dont l'enseignement est vivant et actuel pour les musulmans. Mais cela n'est pas vrai. En tant que simple « précurseur », il est pour eux surpassé par Mahomet, c'est-à-dire par le Coran, et par les paroles et les actes de Mahomet, ou ceux qui lui sont attribués. Dans l'exégèse, dans la « pensée » musulmane, la figure de Jésus a un « rôle minime », sauf peut-être pour la polémique contre les chrétiens, toujours active et pugnace parmi les spécialistes. Sur ce point, qui est essentiel pour évaluer de la bonne façon notre rapport avec l'Islam, voir une autre étude essentielle de l'illustre ROGER ARNALDEZ, *Jésus dans la pensée musulmane*, Desclée, Paris, 1988.

Il faut en outre savoir que la « mariologie » du Coran est elle aussi complètement irrecevable, car elle vient d'un mélange de sources apocryphes et hérétiques. L'existence de Saint Joseph et du Saint-Esprit est ignorée. De plus, Marie est appelée « sœur d'Aaron », frère de Moïse, et « fille d'Imram » (Hébr. Amram), qui était leur père (Nb 26, 59). Elle est donc confondue avec la prophétesse Miryam (Ex 15, 21), qui a vécu environ douze siècles avant le Christ ! Et comme si cela ne suffisait pas, elle est intégrée dans l'abhorrée Trinité des Chrétiens, qui est âprement refusée car elle se compose, selon le Coran, de Dieu (Père), Marie (Mère) et Jésus (Fils) : « Jésus ne dit jamais : prenez-moi, ainsi que ma mère, comme deux divinités en dehors d'Allah » (5 : 116). Assurément, il ne l'a jamais dit. En revanche il a révélé ceci : que Lui et le Père « sont un » (Jn 10, 10) <sup>23</sup>.

Mais comment Mahomet a-t-il pu « transmettre » l'idée pour le moins singulière que les chrétiens croient que la très Sainte-Trinité est composée de trois divinités, qui seraient Dieu, Jésus et Marie ? Les spécialistes occidentaux ont reconstruit de façon recevable l'origine possible de ce grave malentendu. En Arabie, au temps de Mahomet, existait une secte chrétienne hérétique « qui professait une sorte de trithéisme. Telle était la doctrine de Jean d'Apamée, qui était à la tête de l'école théologique d'Édesse [de tendance nestorienne], laquelle soutenait qu'il y a trois natures divines, trois substances divines, trois divinités. Même la doctrine déconcertante selon laquelle Marie serait une des personnes de La Trinité (ou, si l'on préfère, d'une Triade divine), avait trouvé des adeptes dans certaines sectes chrétiennes [gnostiques, et donc chrétiennes par façon de parler]. Dès le II<sup>e</sup> siècle, les Ophites identifiaient le Saint-Esprit à la Femme primordiale, la Mère des vivants, qui aurait engendré le Messie. L'Évangile des Ébionites – chrétiens judaïsants influencés par le gnosticisme – voyait en la mère de Jésus le Saint-Esprit. Le rapprochement était favorisé, sinon causé, par le fait qu'en araméen le mot *ruha*, esprit, est féminin. Saint Aphraate écrit d'ailleurs : « L'homme pieux aime et sert Dieu, son père, et le Saint-Esprit, sa mère » <sup>24</sup>.

Enfin, *Nostra Aetate* semble louer les musulmans et les montrer en exemple aux catholiques car « ils attendent le jour du jugement, où Dieu rétribuera tous les hommes après les avoir ressuscités », et parce qu'ils ont « en estime la vie morale et ils rendent un culte à Dieu, surtout par la prière, l'aumône et le jeûne ». Par conséquent, conclut l'article, oubliant les « nombreuses dissensions et inimitiés » qui ont caractérisé le passé, « le saint Concile les exhorte tous à oublier le passé et à s'efforcer sincèrement à la compréhension mutuelle, ainsi qu'à protéger et à promouvoir ensemble, pour tous les hommes, la

justice sociale, les valeurs morales, la paix et la liberté » (NÆ, 3.2).

Ici on renverse même la signification des faits historiques, car les luttes sanglantes, longues et cruelles, foi contre foi, que nous avons dû soutenir au cours des siècles pour repousser les assauts de l'Islam, d'abord arabes et africains puis turcs, sont astucieusement réduites à la dimension de simples « *dissensiones et inimicitiae* ». En outre, sont passées sous silences les *différences abyssales* qui existent entre l'eschatologie catholique et l'eschatologie musulmane : l'absence d'une vraie Vision Béatifique, à laquelle il est seulement fait allusion ; la luxure du paradis, qui prodigue de splendides raffinements, et, pour les hommes, des unions répétées avec des femmes éternellement vierges, les Houris (*les Blanchés*) « *aux grands yeux* » et « *aux seins remplis* » (78, 33) <sup>25</sup> ; l'éternité des peines infernales seulement pour les infidèles : « Dans leur descente en Enfer les damnés se partagent en sept groupes, à chacun desquels est assignée une des portes de l'Enfer. Ces portes, superposées les unes aux autres, ne ressemblent pas du tout aux nôtres. L'étage supérieur, assigné aux pécheurs de la Oumma musulmane, sera un jour complètement vide. Les tourments y sont moins cruels <sup>26</sup>. »

Et l'on glisse sur les grandes différences entre leur conception de la « vie morale » et du « culte » et la nôtre. L'Islam est une religion qui, en plus d'admettre des institutions moralement inacceptables, comme la polygamie,

25. Pour une vision systématique d'ensemble de la conception musulmane de l'au-delà, avec une excellente analyse des différentes écoles d'interprétation, voir : SOUBHI EL-SALEH, *La vie future selon le Coran*, Vrin, Paris, 1986. Les tentatives de compréhension au sens seulement allégorique des images les plus grossières du Paradis musulman semblent rester limitées à une minorité, considérée comme hérétique, qui ne peut pas s'imposer sur la vision traditionnelle, dogme de foi et préférée par les masses. Les fidèles « se demandent plutôt combien de houris chaque croyant pourra honorer de ses faveurs chaque nuit [de la vie éternelle] ; quelle joie il éprouvera en s'accouplant à sa houri sur des lits surélevés, et choses semblables » (*op. cit.*, p. 39 ; 131). Il n'y a qu'une vague allusion à la Vision Béatifique en 9 : 73, 75 : 22-23. En se fondant sur les dires de Mahomet (*hadith*), les commentateurs ont construit l'image d'Allah qui apparaîtra « comme la pleine lune » aux élus réunis comme en assemblée devant lui (*op. cit.*, p. 43 ; 78). Pour nous catholiques, tout cela constitue la négation même de la Vision Béatifique : comme nous le révèle Saint Paul, Dieu « habite dans une lumière inaccessible » (1 Tm 6, 16) dans laquelle seront admis les Élus, car « à la résurrection, on ne prend ni femme ni mari, mais on est comme les anges dans le ciel » (Mt 22, 30). La lumière de la pleine lune est une lumière nocturne qui brille dans les ténèbres, sans toutefois les vaincre – une lumière froide et mélancolique. Le raffinement hédoniste et la répugnante luxure conjugués dans les « visions » du « paradis » musulman ont toujours constitué pour nous catholiques l'un des indices les plus certains de la nature ténébreuse de l'« esprit » dont Mahomet affirme avoir reçu sa « révélation ».

26. SOUBHI EL-SALEH, *op. cit.*, p. 46. L'eschatologie musulmane subit, par divers aspects, l'influence d'éléments disparates, principalement d'origine juive et chrétienne (NALLINO, *op. cit.*, pp. 23-24).

23. Sur la figure de Marie dans le Coran, voir, pour une complète vision d'ensemble, ARNALDEZ, *op. cit.*, chap I-V.

24. ITALO SORDI, *Che cosa ha veramente detto Maometto (Ce qu'a vraiment dit Mahomet)*, Ubaldini, Rome, 1970, p. 133. Saint Aphraate entendait certainement de façon symbolique, métaphorique, le caractère « maternel » du Saint-Esprit, le Consolateur, notre « advocatus » auprès de Dieu.

la répudiation, le divorce, le mariage temporaire, le concubinage, l'esclavage, et en plus d'inciter à l'assassinat et à la mutilation des infidèles qui ne reconnaissent pas Mahomet comme prophète (5 : 37), prétend garantir le salut à ses adeptes par les simples pratiques légales du culte : religion surtout *extérieure et légaliste*, donc, encore plus que le pharisaïsme, condamné sans demi-mesure par Notre-Seigneur (Mt 6, 5). Les musulmans admettent aussi la pratique de la *taqiyya*, c'est-à-dire de la *dissimulation* de la nature de leur foi dans un but de défense, si l'on est persécuté, ce qui permet d'user sans problème de conscience de la duplicité envers les non-musulmans, contre lesquels ils se considèrent toujours en guerre. Mentir à un infidèle ne serait donc pas un péché.

Tout cela est passé sous silence pour nous exhorter à une *collaboration* inévitablement *fausse*, porteuse des pires désastres pour le catholicisme, comme l'a ensuite démontré l'expérience. *Fausse et mensongère* entre autres parce que les musulmans ne donnent aux notions de « justice sociale », « paix », « guerre », « peuple ou nation », « communauté », « liberté », et en somme à toute la panoplie des concepts de notre philosophie politique et juridique, que la signification que l'on peut en tirer d'après le Coran ou d'après ce qu'a dit et fait Mahomet, dans l'interprétation orthodoxe faite au cours des siècles : une signification *islamique, totalement différente de la nôtre*.

Les musulmans ne comprennent aucunement la paix, par exemple, de la façon utopiste dont la comprennent les Papes du post-Concile, comme résultat de la collaboration pacifique à instaurer entre tous les peuples et toutes les religions, pour constituer l'unité du genre humain dans la tolérance réciproque et l'égalité. Comme ils n'admettent pas que les musulmans puissent vivre sous les infidèles, le monde est partagé par leurs juristes en deux parties opposées : la partie où domine l'Islam (*maison de l'Islam ou Dar-al-Islam*) et tout le reste, nécessairement ennemi, tant qu'il ne se sera pas converti ou soumis, de gré ou de force (*maison de la guerre ou Dar-al-Hard*). À l'égard de ce reste du monde, la communauté musulmane se considère *toujours en guerre*, pour elle la paix ne se trouve que là où domine l'Islam, si bien que dans l'usage traditionnel, le salut avec le souhait réciproque de la paix (« la paix soit avec vous », *salam aleykum*) doit s'échanger *seulement* entre musulmans. Donc pour eux la paix n'est pas une fin en soi, qui permettrait de faire vivre ensemble des États et des religions différentes les unes des autres, pour le bien de l'humanité : c'est seulement un moyen, imposé par les circonstances, qui obligent à des armistices avec les infidèles. La paix devrait avoir une durée limitée : elle ne devrait jamais dépasser dix ans, à la fin desquels la guerre devrait être reprise, dans la mesure du possible. La guerre défensive et pour étendre l'Islam (*jihad* : *effort, lutte* ; au sens militaire : « effort sur le chemin d'Allah » - *jihad sabili 'Ilah*) est une obligation morale, religieuse et juridique pour le musulman : s'il ne peut pas y participer, il doit aider ceux qui la font. La guerre doit être poursuivie jusqu'à l'inéluctable victoire finale, c'est-à-dire l'instauration de la domination de l'Islam sur le monde entier <sup>27</sup>.

Quand ils utilisent la notion de *peuple* ou *nation, communauté*, les musulmans l'entendent aussi dans un sens différent du nôtre : « L'Islam n'a jamais dépassé cette notion purement religieuse de "peuple" comme communauté, *oumma*, objet d'un plan divin avec Dieu à sa tête, qui parle à travers son Prophète <sup>28</sup>. » Et même la notion de « prophète » que Mahomet s'attribua, après sa « migration » « à Yathrib ensuite Medine », ne correspond pas à la notion du prophétisme biblique, la seule valide pour nous catholiques : pour Mahomet les prophètes sont des chefs nationaux chargés par Allah de prêcher et imposer, en tant que législateurs et chefs militaires, le monothéisme absolu attribué par lui à Abraham. « La notion de Prophète est dans l'Islam étroitement liée à celle de "législateur". Le Prophète n'est pas tant celui qui fait connaître des "mystères" divins ou institue des sacrements rédempteurs, que celui qui promulgue les lois que Dieu considère adaptées à l'humanité pour une période déterminée. Chaque prophète abroge la partie que Dieu ne considère plus nécessaire parmi les lois du prophète précédent, sans en abroger, évidemment, les doctrines essentielles <sup>29</sup>. »

**4.1 Note.** *La juste interprétation de la Lettre de Saint Grégoire VII à l'Émir de Mauritanie.*

L'affirmation selon laquelle « les musulmans adorent avec nous un Dieu unique » semble être justifiée par le Concile au moyen de la citation en note de la lettre *personnelle* de remerciement que Saint Grégoire VII, Pape de 1073 à 1085, écrivit en 1076 à Anazir, émir de Mauritanie, qui s'était montré bien disposé à l'égard de certaines requêtes du Pape, et généreux envers certains prisonniers chrétiens, qu'il avait restitués. Dans cette lettre, le Pape affirmait que cet « acte de bonté » avait été « inspiré par Dieu », qui exige l'amour pour le prochain, et il le disait ainsi : « Nous croyons et nous confessons un seul Dieu, même si nous le faisons de manières diverses, chaque jour le louant et le vénérant comme créateur des siècles et souverain de ce monde » (PL 148, 451 A). Comment expliquer de telles affirmations ? *Par l'ignorance de l'époque à l'égard de la religion fondée par Mahomet.*

Au temps de Saint Grégoire VII, le Coran n'avait pas encore été traduit en latin, raison pour laquelle certains aspects fondamentaux de son « credo » nous échappaient. On savait que les musulmans, ces ennemis acharnés du nom chrétien surgis à l'improviste des

27. Sur les notions politiques de l'Islam, voir l'essai fondamental, déjà cité, de BERNARD LEWIS, *The Political Language Of Islam*, 1988, trad. it. *Il linguaggio politico dell'Islam*, par Biancamaria Amoretti Scarzia, Laterza, Bari, 1991, en particulier le chap. IV.

28. ALESSANDRO BAUSANI, *L'Islam*, Garzanti, Milan, 1980, p. 156.

29. *Op. cit.*, p. 27. Les prophètes admis par l'Islam sont presque tous ceux de la Bible, à partir d'Adam, avec l'ajout de certains prophètes arabes inconnus et de David, qui dans la Bible n'a pas le rang de prophète, et d'un grand nombre de (présupposés) prophètes envoyés par Allah à l'humanité en des temps anciens, et désormais inconnus » (*op. cit., ibid.*).

déserts d'Arabie en 633, avec une violence conquérante, manifestaient toutefois un certain respect envers Jésus, comme prophète seulement, et envers la Sainte Vierge ; qu'ils croyaient en un Dieu unique, en le caractère inspiré des Saintes Écritures (du moins c'est ce qu'il semblait), en le Jugement et en une vie future. Ils pouvaient donc apparaître comme une secte chrétienne hérétique (« la secte mahométane »), équivoque qui dura longtemps, puisqu'encore au début du XIV<sup>e</sup> siècle, Dante plaçait Mahomet en Enfer parmi les hérétiques et les schismatiques (*Enf.* XXVII, v. 31 ss).

C'est dans ce cadre qu'il faut placer l'éloge *privé* adressé par Grégoire VII à l'émir : à un « hérétique » supposé qui, dans cette occasion, s'était comporté charitablement envers un groupe de chrétiens, comme si le vrai Dieu, en lequel on supposait qu'il croyait, lui avait touché le cœur. On peut dire d'un hérétique, en effet, qu'il croit et confesse le même Dieu que le nôtre, mais « d'une façon différente ». L'éloge n'empêcha toutefois pas Saint Grégoire VII de défendre, avec une parfaite cohérence, l'idée d'une expédition de tous les pays chrétiens contre les musulmans, pour venir au secours de la chrétienté orientale menacée d'anéantissement, idée réalisée peu après sa mort par la première Croisade, lancée par Urbain II.

La première traduction latine du Coran ne fut réalisée qu'en 1143, cinquante-huit ans après la mort de Saint Grégoire VII, par l'anglais Robert de Chester pour l'abbé de Cluny, Pierre le Vénérable, qui y ajouta une réfutation formelle du credo islamique. Il s'agissait en réalité d'un résumé du Coran, qui demeura la seule traduction pendant des siècles, jusqu'à la grande version critique et complète du Père Marracci, beaucoup plus tard, en 1698. Le Cardinal de Cusa se servit de cette première traduction pour écrire sa célèbre *Cribratio Alcorani* (le Coran passé au crible) dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle, précédant de peu la Bulle publiée par Pie II (Enea Silvio Piccolomini) pour lancer une Croisade (qui ne se réalisera jamais) contre les Turcs qui avançaient dangereusement dans les Balkans et qui avaient pris Constantinople le 29 mai 1453<sup>30</sup>. Dans cette Bulle, le Pape se référait

aux Turcs comme à des « hordes du dragon vénéneux », disciples du « faux prophète Mahomet ». Il reprit cette notion le 12 septembre 1459, dans un important discours donné dans la cathédrale de Mantoue, où avait été convoquée la Diète chargée d'approuver la croisade qui ne fut jamais faite ; discours dans lequel il fit de nouveau référence à Mahomet comme à un *imposteur*, en disant que si le sultan Mehmed n'avait pas été arrêté, celui-ci, s'étant assujéti tous les princes de l'Occident, aurait « abattu l'Évangile du Christ et imposé au monde entier la loi de son faux prophète »<sup>31</sup>.

Telle est donc la haute et claire condamnation de l'Islam et de son prophète par le Magistère pontifical, une fois écarté l'équivoque laissant entendre qu'il était une « hérésie » chrétienne.

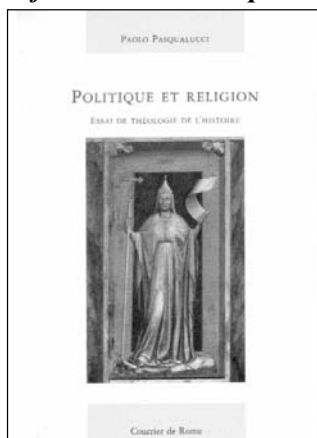
30. CARLO DE FREDE, *La prima traduzione italiana del Corano, sullo sfondo dei rapporti tra Cristianità e Islam nel Cinquecento* (La première traduction italienne du Coran, dans le cadre des rapports entre Chrétienté et Islam au XVI<sup>e</sup> siècle), Naples, 1967, pp. 1-13.

31. FRANZ BABINGER, *Mehmed der Eroberer*, trad. it. *Maometto il conquistatore*, 1967, pp. 180-183 : « Non pas nos pères mais nous-mêmes avons laissé conquérir Constantinople, la capitale de l'Orient, par les Turcs. Et tandis que nous restons chez nous dans une tranquillité oisive, les armes de ces barbares pénètrent jusqu'au Danube et à la Save [...] Tout cela est arrivé sous nos yeux mais nous sommes en proie à un sommeil profond. Mais non, entre nous nous sommes capables de combattre, et nous laissons les Turcs faire ce qu'ils veulent. [...] On pense peut-être qu'il s'agit de choses passées que l'on ne peut plus changer et qu'à partir de maintenant on aura la paix. Comme si d'un peuple assoiffé de notre sang, qui après avoir abattu la Grèce, a déjà planté l'épée dans le flanc de la Hongrie, on pouvait espérer la paix, comme si d'un adversaire comme le sultan Mehmed on pouvait attendre la paix ! Renoncez à cette conviction, car Mehmed ne déposera jamais les armes, si ce n'est en qualité de vainqueur, ou de totalement vaincu ! Chaque victoire sera pour lui l'escabeau pour une deuxième victoire jusqu'à ce que, après avoir assujéti tous les princes de l'Orient, il ait abattu l'Évangile du Christ et imposé au monde entier la loi de son faux prophète » (op. cit., p. 183).

### « Politique et Religion »

#### Essai de Théologie de l'Histoire

Professeur Paolo Pasqualucci



Paolo Pasqualucci, professeur honoraire de Philosophie du Droit de l'Université de Pérouse, a jusqu'ici développé son œuvre sur des thèmes concernant la philosophie du droit et la métaphysique. Nous rappellerons son ouvrage sur *Rousseau e Kant* (en deux volumes, chez Giuffrè, Milan, 1974 et 1976), ses études sur Hobbes (surtout son *Commento al Leviathan. La filosofia del diritto e dello Stato di Thomas Hobbes*, chez Margiacchi, Pérouse, 1994) et son *Introduzione alla metafisica dell'uno*, Antonio Pellicani, Roma, 1996, avec préface de Antimo Negri. Dans la présente étude l'auteur aborde un thème d'une brûlante actualité, le rapport entre politique et religion, en l'interprétant du point de vue d'une théologie de l'histoire conforme aux canons de la pensée catholique la plus orthodoxe et la plus traditionnelle, aujourd'hui non observée précisément par la hiérarchie et par la théologie officielles, qui semblent être imprégnées de l'esprit du monde, ennemi du Christ.

Courrier de Rome Prix 10 €